

▶ Canoe.ca

▼ Actualités

Accueil  
 Québec / Canada  
 Société  
 Haïti  
 International  
 Environnement  
 Toutes les nouvelles  
 Nouvelles en vidéo  
 Galeries d'images  
 Le Journal de Montréal  
 Le Journal de Québec  
 Dossiers  
 Enquêtes  
 Circulation  
 Météo

▶ Divertissement

▶ Sports

▶ Santé

▶ Techno &amp; Sciences

▶ Famille

▶ ARGENT

▶ Art de vivre

▶ Micasa-Maison  
Passion

▶ Voyages

▶ Chroniqueurs

▶ Clavardages

▶ Blogues

▶ Fils RSS

INCONTOURNABLES

- AXA.ca rabais assurance auto
- Emplois sur la Côte-Nord
- Rabais de Marvel!
- Rabais resto jusqu'à 90%
- Votre retraite approche ?

PUB

MEMBRES CANOË

Bulletins

Passeport Canoë »

EN VEDETTE

Blogue Jeux vidéo

Cartes virtuelles

Chroniqueurs

Essais routiers

PRATIQUE

Abonnements

Beauté

Bulletins électroniques

Calculateurs

Cartes virtuelles

Cinéma

Circulation

Courriel gratuit

Horaire - télé

Horoscope

Indices boursiers

Loteries

Météo

Mots croisés

Pages personnelles

Harcèlement racial

## Plus de 100 000\$ pour deux gardiens de prison

Agence QMI  
 01/11/2010 10h46

AGENCE QMI

PARTAGER    ...



MONTREAL – Le ministère de la Sécurité publique du Québec versera plus de 100 000 \$ à deux ex-agents de la prison provinciale de Saint-Jérôme, victimes de discrimination et de harcèlement racial.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a annoncé que ces ex-gardiens de prison recevront chacun un montant de 54 062\$.




Ces deux hommes noirs avaient porté plainte à la Commission en 2004, après que la direction de l'Établissement de Saint-Jérôme eut mis fin à leur stage probatoire à titre d'agent des services correctionnels, un mois après leur embauche.

Selon la Commission, il existait un «climat de travail hostile et discriminatoire à l'endroit des membres de minorités culturelles et ethniques» au sein de cette prison. Elle soutient que la direction était au courant de cette situation au moment des événements qui ont donné lieu aux plaintes.

«Cet important nouveau règlement envoie un message très clair: la discrimination et le harcèlement racial sont interdits au Québec», a affirmé le président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Gaétan Cousineau.

Une entente à l'amiable dans ce dossier est intervenue récemment entre la Commission, les plaignants, leur représentant (le Centre de recherche-action sur les relations raciales), ainsi que le ministère de la Sécurité publique.

La Direction des services correctionnels fera parvenir une lettre à l'ensemble de son personnel rappelant que tout comportement discriminatoire sera sanctionné par des mesures disciplinaires.

PARTAGER    ...

 Imprimer cette page

 Envoyer ce texte à un ami

[Toutes les nouvelles de Société]

### LES GRANDS TITRES

#### Le maire proche d'un entrepreneur

##### Québec-Canada

École · 65 % des gars sans diplôme

##### Société

La police demande l'aide du public · Enlèvement à Montréal

##### International

Hillary Clinton en Malaisie · Obama m'envie d'être loin de Washington le jour des élections

##### Environnement

Marée noire · BP réclame 1,9 milliard USD à une filiale de Mitsui and Co

##### Dossiers

Québec · Des idées pour la santé

### EN CE MOMENT

125M\$ de débetures convertibles pour TransForce

### TVA DANS VOTRE RÉGION

Pour consulter les informations régionales, choisissez une région dans le menu ci-dessous.

Choisir une région

